

Décembre 2009

NOTE DOCUMENTAIRE

Comment financer l'adaptation aux changements climatiques dans les pays vulnérables

L'aide financière au pays en développement pour l'adaptation aux changements climatiques est un élément essentiel des négociations internationales en cours sur le climat. Plusieurs études démontrent que les besoins sont considérables : les pays en développement nécessiteront au moins 10 G\$ par année en fonds publics pour s'adapter aux changements climatiques dont les effets sont déjà observables.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à verser sa juste part du financement requis. Le calcul du partage du financement et les exemples que représentent d'autres initiatives de financement international révèlent que la juste part du Canada constitue environ de 3 % à 4 % de l'effort global. Si l'on applique ce taux à l'estimation actuelle des besoins, cela correspond à un financement de 1 à 5 G\$ par année, en plus de l'Aide publique au développement (APD).

Vu les pressions fiscales actuelles du Canada, il pourrait être difficile de fournir des fonds aussi considérables en les tirant uniquement du budget fédéral. Le présent document propose une solution de rechange visant à recueillir les fonds requis au moyen d'un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre dans lequel les droits d'émission seraient mis aux enchères et une partie des revenus de la vente serait affectée à l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement. La loi Waxman-Markey adoptée en juin 2009 par la Chambre des représentants des États-Unis fait état d'une telle méthode.

Dans le présent document, nous avons calculé que dans un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre où tous les droits sont mis aux enchères, moins de 10 % de la valeur totale des droits d'émission suffirait pour fournir la juste part du Canada dans l'effort d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement.

Note : Le financement de la réduction des émissions dans les pays en développement, un autre élément essentiel d'une entente mondiale sur le climat, ne sera pas traité dans ce document. De même, nous n'avons pas calculé l'importante augmentation à l'échelle des efforts d'adaptation que devrait entreprendre le Canada. Par contre, le système que nous proposons (dédier une portion des revenus de la vente aux enchères de droits d'émission dans un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre) constituerait un moyen efficace de financer les deux priorités mentionnées précédemment. Ne feront pas non plus partie de ce document les mécanismes institutionnels requis pour gérer les fonds consacrés à l'adaptation.

Introduction

Les populations vivant dans la pauvreté sont les moins responsables de la crise climatique. Pourtant, ce sont elles qui en subissent les effets les plus graves : inondations, sécheresses et tempêtes, en plus de la baisse des rendements agricoles et de la propagation des maladies transmises par les insectes.

Puisque les pays en développement se débattent déjà avec des pressions environnementales et économiques plus importantes que les pays développés, et qu'ils ont un capital humain, social et technologique relativement bas, ils sont plus vulnérables aux changements climatiques et à leurs conséquences. Les catastrophes liées au climat nuisent aux sources de revenus des gens, anéantissent des années de développement et entravent la croissance. En Éthiopie, par exemple, la fluctuation du produit intérieur brut du pays suit la variation des précipitations.

En outre, les impacts des changements climatiques surviennent plus tôt que ne l'avaient prédit les chercheurs.¹ Au cours des deux dernières décennies seulement, le nombre total de catastrophes — surtout des inondations, des sécheresses et des tempêtes — a quadruplé. Dans la même période, le nombre de personnes touchées par les désastres est passé de 174 millions par année à une moyenne de 250 millions par année.²

Un grand nombre de pays en développement sont aux prises avec des pénuries d'eau qui s'intensifient et qui font en sorte que plus d'un milliard de personnes risquent de faire face à une alimentation en eau inadéquate d'ici le milieu du siècle. Dans certains pays africains, le rendement des cultures alimentées en eau de pluie pourrait diminuer de moitié d'ici 2020.³ Et la rareté de l'eau, combinée à des événements météorologiques extrêmes et à des températures croissantes, mènera probablement à l'intensification des pénuries alimentaires et à des poussées de maladies telles la dysenterie et le paludisme.⁴

À moins que le monde agisse très rapidement pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et pour aider les communautés vulnérables à s'adapter aux changements climatiques, nous serons en mauvaise posture pour éviter le recul des progrès réalisés dans le passé pour lutter contre la pauvreté. La faim, les épidémies, les migrations de masse et l'intensification des conflits sont quelques-unes des inquiétudes les plus urgentes.

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) , « Changements climatiques 2007 », Quatrième rapport d'évaluation, 2007-2008.

² Oxfam International, «Climate Alarm: Disasters Increase as Climate Change Bites», (Novembre 2007).

³ Ibid.

⁴ Jonathan A. Patz et al, « Impact of regional climate change on human health », Nature 438, no 7066 (2005) : 310-317

Combien coûtera l'adaptation aux changements climatiques?

Les coûts des projets individuels d'adaptation aux changements climatiques varient grandement, d'aussi peu que 70 \$ à la somme importante de 100 M\$ US. Les estimations du coût total de l'adaptation dans tous les pays en développement varient de 28 G\$ US à 86 G\$ US par année [voir le calcul détaillé au tableau 1].⁵ Oxfam estime qu'il en coûtera 50 G\$ US par année dès maintenant⁶; la Banque mondiale fixe ce coût à 75 G\$ US par année d'ici 2030.⁷

Estimation des coûts totaux de l'adaptation aux changements climatiques

Source	Coût annuel estimatif (G\$ US)	Délais
Banque mondiale	75	D'ici 2030
CCNUCC	28-67	Au plus tard en 2030
Africa Group	67	Au plus tard en 2020
Stern	50-100	2010-2020
PNUD	86	Au plus tard en 2015
Oxfam	Plus de 50	Immédiatement

Source: estimations compilées par Oxfam

Quarante-huit des 49 pays les plus pauvres (les moins développés) ont élaboré des plans nationaux d'adaptation qui précisent les mesures prioritaires et l'estimation des coûts de l'adaptation. Pour financer les actions les plus urgentes exposées brièvement dans ces plans, il en coûtera au moins 1,5 G\$ US par année.⁸

Les signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont accepté de partager le coût total de l'adaptation aux changements climatiques « sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives. »⁹

Le Canada compte parmi les dix premiers émetteurs de gaz à effet de serre, autant sur une base absolue que par habitant, ainsi que sur une base cumulative.¹⁰ La capacité de financement du Canada est considérable : le pays se classe près du sommet de l'index du développement humain et son économie est parmi les plus saines du G8.

Différentes formules permettent de situer la juste part de la contribution du Canada à environ 3 % à 4 % du total mondial, une proportion correspondant aux contributions du pays à d'autres besoins de la planète, notamment dans les domaines de l'intervention humanitaire et de la lutte contre les maladies.¹¹

⁵ L'analyse de Martin Parry pour l'International Institution for Environment and Development Policy démontre que l'analyse de la CCNUCC constitue une sous-estimation considérable. Voir les détails à l'adresse : <http://www.iied.org/climate-change/key-issues/economics-and-equity-adaptation/costs-adapting-climate-change-significantly-under-estimated>

⁶ Oxfam International, « L'adaptation au changement climatique : Ce dont les pays pauvres ont besoin et qui devrait payer » (2007).

⁷ Banque mondiale, « Rapport sur le développement dans le monde 2010 : Développement et changement climatique » (2009).

⁸ [Voir http://unfccc.int/cooperation_support/least_developed_countries_portal/submitted_napas/items/4585.php](http://unfccc.int/cooperation_support/least_developed_countries_portal/submitted_napas/items/4585.php)

⁹ Nations unies, « Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques », Article 3 (1992).

¹⁰ World Resources Institute, Climate Analysis Indicators Tool (CAIT) Version 6.0 (2009).

¹¹ La contribution du Canada a parfois été beaucoup plus importante. Voir les données de cas précis à l'Annexe IV.

Lorsqu'on applique ce taux au financement estimé pour l'adaptation dans les pays en développement, on constate que la juste part annuelle du Canada totalise 1 G\$ CA à 5 G\$ CA, la moyenne des estimations se situant à 2,6 G\$ CA, soit près de la moitié du budget actuel d'Aide publique au développement.¹² [Voir les calculs à l'Annexe II et des exemples de contributions du Canada à des efforts mondiaux à l'Annexe IV.]

Les pourparlers de Copenhague devraient mener à une entente sur des mécanismes internationaux ayant pour objectif d'amasser au moins une portion des fonds dont les pays les plus pauvres ont besoin. Par exemple, l'établissement de limites d'émissions dans les secteurs de l'aviation et du transport maritime devrait faire partie de la solution. Une vente aux enchères internationale de droits d'émission dans ces secteurs pourrait rapporter respectivement 12 G\$ US et 16,6 G\$ US.¹³

Le Canada ne doit pas attendre une nouvelle entente internationale sur le climat pour concevoir un plan crédible visant à amasser les fonds nécessaires. L'annonce d'un plan ayant pour objectif de permettre au Canada de verser sa juste part du financement pour l'adaptation aux changements climatiques améliorerait la réputation du Canada à la CCNUCC et aux sommets du G8 et du G20 de 2010.

Comment le Canada peut-il financer l'adaptation aux changements climatiques?

La somme d'argent que le Canada devrait investir pour financer l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement est importante, surtout en cette ère de déficits. Tandis qu'une portion de cet investissement devrait être tirée de ses revenus généraux, la majeure partie pourrait provenir d'une portion réservée des revenus d'une vente aux enchères de droits d'émission dans le cadre d'un système de plafonnement et d'échanges de droits d'émission de gaz à effet de serre.

La loi sur les changements climatiques adoptée par la Chambre des représentants des États-Unis en juin 2009 énonce un tel mécanisme : elle stipule qu'un pourcentage des droits d'émission doit servir à financer l'adaptation aux changements climatiques, les technologies propres et la protection de la forêt dans les pays en développement. Dans le cas précis de l'adaptation, la loi y consacre 1 % des droits pour la période de 2012 à 2021, elle augmente le taux à 2 % pour la période s'échelonnant de 2022 à 2026, puis à 4 % de 2027 à 2050.¹⁴

Dans le cadre de la troisième phase de son système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, l'Union européenne prévoit faire de la mise aux enchères des droits d'émission la règle plutôt que l'exception, comme c'est le cas en ce moment. Les États membres décideront eux-mêmes de l'emploi qu'ils feront des revenus engendrés par la vente des droits d'émission, mais la directive de

¹² Les contributions ont été calculées par l'Institut Pembina et sont basées sur les estimations de la CCNUCC, d'Oxfam et du PNUD. L'Aide publique au développement du Canada en 2008 a atteint 4,725 G\$ US, soit 5,1 G\$ CA. Voir <http://stats.oecd.org/index.aspx?lang=fr>

¹³ Oxfam International, « Comment transformer le carbone en or : Comment la communauté internationale peut financer l'adaptation au changement climatique sans se ruiner » (2008).

¹⁴ HR 2454 (Waxman-Markey) réserve aussi 5 % des droits d'émission pour réduire les émissions causées par la déforestation dans les pays tropicaux (de 2012 à 2025, période après laquelle le taux sera réduit) et 1 % pour appuyer le déploiement de technologies propres dans les pays en développement (de 2012 à 2021, le taux augmentant par la suite).

L'Union européenne recommande qu'au moins la moitié de ces revenus serve à financer l'atténuation des émissions et l'adaptation aux changements climatiques, principalement dans les États membres de l'Union européenne, mais aussi dans les pays en développement.¹⁵

Financer l'adaptation aux changements climatiques au moyen d'une vente aux enchères annuelle des droits d'émission assurerait un financement durable permettant aux pays en développement d'appliquer les mesures requises à moyen et à long terme. Les fonds provenant des budgets nationaux, par contraste, sont constamment en jeu et exigent le renouvellement annuel de l'engagement des gouvernements.

On pourrait aussi augmenter les revenus provenant des ventes de droits d'émission afin de s'ajuster aux besoins potentiellement croissants liés à l'adaptation puisqu'on s'attend à ce que le prix du carbone augmente avec le temps. Le pourcentage des droits d'émission requis pour atteindre le niveau de financement nécessaire dépendra du prix du carbone. À 45 \$ US la tonne, Oxfam estime que la vente aux enchères de 7,5 % des droits d'émission des pays industrialisés permettrait d'amasser 50 G\$ US par année en 2015.¹⁶

Il ne faudrait pas confondre le financement de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement avec l'achat de crédits compensatoires permettant au Canada d'atteindre ses objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre.¹⁷ Les revenus supplémentaires que rapporterait la vente de droits d'émission aux compagnies canadiennes sont la principale source de financement que propose le présent document. Certains des projets d'adaptation que le Canada pourrait subventionner auront peut-être un effet d'atténuation sur les émissions de GES, mais leur but premier sera d'aider les gens à survivre, et ils ne donneront pas droit à des crédits compensatoires.

Comment pourra-t-on intégrer le financement de l'adaptation aux changements climatiques dans un système canadien de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre?

Une étude récente commandée par l'Institut Pembina et la Fondation David Suzuki et menée par M.K. Jaccard and Associates propose une méthode permettant d'estimer le prix requis du carbone pour atteindre les objectifs de réduction des émissions du Canada et par conséquent, les revenus que la fixation du prix du carbone rapporterait au pays.¹⁸ À l'aide de ces estimations, on peut ensuite déterminer le pourcentage des revenus de la vente aux enchères des droits d'émission dont le Canada aurait besoin pour payer sa juste part des coûts d'adaptation.

¹⁵ Commission européenne, Système d'échange des émissions, http://ec.europa.eu/environment/climat/emission/auctioning_en.htm.

¹⁶ Op. cit. Oxfam International (2008).

¹⁷ Voir le concept de complémentarité appliqué au financement de l'adaptation aux changements climatiques à l'article 3.3 de *Our Fair Share* (<http://pubs.pembina.org/reports/our-fair-share-report.pdf>).

¹⁸ *Protection climatique, prospérité économique* est accessible à l'adresse <http://climate.pembina.org/pub/1908>, et le rapport technique complet à : <http://climate.pembina.org/pub/1910>. L'analyse présuppose un prix du carbone s'appliquant à un système de plafonnement et d'échange dans lequel tous les droits sont mis aux enchères ou une taxe mondiale sur le carbone. Aux fins de la modélisation, ces deux mécanismes sont interchangeables.

L'étude conclut que pour atteindre l'objectif actuel du Canada de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % en deçà du niveau de 2006 (« la cible du gouvernement »), il faudrait que le prix du carbone soit d'au moins 100 \$ la tonne en 2020. Pour atteindre en 2020 une réduction de 25 % des émissions par rapport au niveau de 1990 (« la cible des 2 °C »), il faudrait que le prix du carbone se situe à 200 \$ la tonne.¹⁹

Les deux options produiraient des revenus considérables. D'ici 2020, la cible du gouvernement générerait près de 55 G\$ par année et la cible des 2 °C, près de 85 G\$ par année.²⁰ Selon l'une ou l'autre des hypothèses, l'allocation d'une faible portion des droits d'émission, dans un système de plafonnement et d'échange, à l'adaptation aux changements climatiques dans les pays vulnérables suffirait à ce que le Canada assume sa juste part du financement. Par exemple, dans un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre suffisamment rigoureux pour atteindre la cible du gouvernement :

- 2 % de la valeur des droits produiraient approximativement 1,1 G\$ par année en 2020;
- 5 % de la valeur des droits produiraient approximativement 2,6 G\$ par année en 2020;
- et 9 % de la valeur des droits produiraient approximativement 5 G\$ par année en 2020.

Aux fins de comparaison, la loi états-unienne Waxman-Marley alloue 7 % de la valeur des droits d'émission aux projets liés aux changements climatiques dans les pays en développement, notamment la protection des forêts, l'adaptation aux changements climatiques et le déploiement de technologies propres.

Tel que mentionné, les calculs concernant le Canada sont basés sur l'estimation des revenus que produirait la vente de la totalité des droits d'émission dans un système de plafonnement et d'échange suffisamment rigoureux pour établir le prix du carbone à 100 \$ la tonne d'ici 2020. Si le gouvernement adopte un système moins strict, il devra affecter une plus grande portion des revenus à l'adaptation afin d'amasser sa juste part. À l'inverse, s'il choisit la cible des 2 °C, il récoltera les fonds nécessaires en ne mettant aux enchères que de 1 % à 6 % des droits d'émission, selon l'estimation des fonds requis pour l'adaptation qu'il aura choisie.

Avec la mise en place d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission au cours des prochains mois, le Canada devra nécessairement garder en réserve dès le début des sommes importantes en prévision de la forte concurrence qui se livrera au pays pour profiter des revenus de la vente aux enchères.

¹⁹ Dans l'étude théorique, les coûts sont exprimés en dollars canadiens de 2005.

²⁰ Les revenus selon l'objectif du gouvernement se trouvent dans le tableau 46 de *Protection climatique, prospérité économique*. Le total est de 49,8 G\$ (\$ de 2005), ou 54,6 G\$ en dollars courants. Les revenus issus de la cible du 2 °C, qui totalisent 77,2 G\$ (\$ de 2005) ou 84,5 G\$ en dollars courants, se trouvent au tableau 30. La conversion en dollars courants a été obtenue au moyen de l'indice implicite du produit intérieur brut du FMI, pour les années 2005 et 2008 (les plus récentes données disponibles).

Conclusion et recommandations

Le Canada doit annoncer un engagement significatif pour aider les populations défavorisées à faire face aux changements climatiques maintenant inévitables. Le premier ministre a affirmé que le Canada verserait sa juste part du financement. Il est temps de préciser le montant de cette part et la méthode qu'il utilisera pour amasser les fonds.

Selon le ministre de l'Environnement Jim Prentice, un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre sera mis en place en 2010.²¹ Le moment est venu d'annoncer qu'une partie intégrante du système consistera à consacrer une portion des revenus au financement de l'adaptation aux changements climatiques dans les pays vulnérables.

Pour plus de renseignements

Mark Fried
Coordonnateur des politiques
Oxfam Canada
markf@oxfam.ca
613-237-5236, poste 2231

Clare Demerse
Directrice associée du Programme sur les changements climatiques
Institut Pembina
clared@pembina.org
819-483-6288, poste 24

Lina Holguin
Directrice des politiques
Oxfam-Québec
holguinl@oxfam.qc.ca
819-923-0041

²¹ <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=6F2DE1CA-1&news=400A4566-DA85-4A0C-B9F4-BABE2DF555C7> (4 juin 2009).

Annexe I : Comment fonctionne la vente aux enchères dans un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre?

Un système de plafonnement et d'échange crée un marché de la réduction de la pollution par les gaz à effet de serre (GES) en décidant un nombre fixe de droits d'émission (le plafonnement), entraînant ainsi une rareté. Les compagnies soumises au plafonnement doivent acheter du gouvernement un droit par tonne de GES qu'elles émettent. Les pollueurs sont libres de faire des échanges, c'est-à-dire de vendre ou d'acheter des droits selon leurs besoins. Dans ce système, les droits ont une valeur marchande.

Les gouvernements peuvent choisir de distribuer gratuitement des droits aux compagnies, remettant ainsi la valeur de ces droits entre les mains du secteur privé. L'expérience de l'Union européenne a démontré qu'un tel mécanisme peut mener à des profits exceptionnels et qu'il crée un fonctionnement complexe et hautement politisé pour déterminer combien de droits chaque secteur devrait recevoir.

Par contre, une vente aux enchères des droits d'émission aux compagnies qui en ont besoin est un moyen simple d'allouer les droits aux différents secteurs. Industrie Canada décrit un mécanisme similaire lancé en 2008 par le ministre de l'Industrie de l'époque, Jim Prentice, dans lequel le spectre du sans-fil a été mis aux enchères :

La mise aux enchères du spectre est un outil commercial qui permet au gouvernement de repérer les entités qui accordent le plus de valeur au spectre et qui devraient donc en faire l'utilisation la plus efficiente. Les enchères constituent un outil efficient et représentent, pour les contribuables canadiens, un moyen de compensation pour l'utilisation de cette ressource publique. Des enchères bien conçues sont ouvertes et objectives, et des règles peuvent être formulées pour permettre d'atteindre divers objectifs de politique générale.²²

De cette manière, les gouvernements peuvent utiliser les revenus générés par la vente aux enchères à des fins publiques. La mise aux enchères d'au moins une fraction des droits fait partie de systèmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre des États-Unis, de l'Union européenne, de l'Australie, de la Western Climate Initiative et de la Regional Greenhouse Gas Initiative.

²²

<http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/eng/sf01626.html>.

Annexe II : Calcul de la juste part du Canada

Tableau 2 : La juste part du Canada du financement de l'adaptation (en G\$ courants)

Pourcentage du total du financement		Part - Estimation minimale (39,7 G\$)	Part - Estimation maximale (116,3 G\$)	Part - Estimation d'Oxfam (67,6 G\$)
Part minimale	2,7 %	1,1	3,1	1,8
Part maximale	4,3 %	1,7	5,0	2,9
Part moyenne	3,5 %	1,4	4,1	2,4
Juste part moyenne		2,6		

L'estimation des coûts de l'adaptation la plus basse présentement applicable correspond à la limite inférieure de l'estimation de la CCNUCC de 2008. En dollars canadiens courants, cela équivaut à 39,7 G\$ par année (l'« estimation minimale », dans le tableau 2).

L'estimation des coûts de l'adaptation la plus élevée présentement applicable correspond à l'estimation du PNUD. En dollars canadiens courants, cela équivaut à 116,3 G\$ par année (l'« estimation maximale », dans le tableau 2).

L'estimation des coûts de l'adaptation d'Oxfam équivaut à 67,6 G par année en dollars canadiens courants (l'« estimation d'Oxfam », dans le tableau 2).

Des cinq méthodes de contribution incluses dans les calculs de financement de l'Institut Pembina, le pourcentage le plus bas attribué au Canada est de 2,7 %, le plus élevé, de 4,3 % et le pourcentage moyen, de 3,5 %.²³

Annexe III : Calcul des revenus de la vente aux enchères

Tableau 3 : Pourcentage de la valeur totale des droits requis pour générer la juste part du Canada du financement pour l'adaptation

Financement requis (G\$ CA)		Pourcentage – Cible du gouvernement	Pourcentage – Cible des 2 °C
Minimal	1,1	2	1
Moyen	2,6	5	3
Maximal	5,0	9	6

Le rapport technique qui accompagne le rapport de l'Institut Pembina et de la Fondation David Suzuki intitulé *Protection climatique, prospérité économique* fournit des estimations des revenus générés par la fixation du prix du carbone au Canada selon deux types de systèmes de plafonnement et d'échange : le premier étant conçu pour atteindre l'objectif du gouvernement de réduction des

²³ Tous les calculs et les estimations sont tirés de *Our Fair Share: Canada's Role in Supporting Global Climate Solutions*, Appendices A et B. (L'estimation de 2006 de la Banque mondiale, qui était la plus basse, a maintenant été supplantée par son estimation de 2009.)

émissions de GES pour l'an 2020 (la cible du gouvernement) et le second, pour réduire les émissions de 25 % d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990 (la cible des 2 °C).²⁴

Dans la colonne « Pourcentage – Cible du gouvernement », la valeur totale des droits en 2020 équivaut à 54,6 G\$. Dans la colonne « Pourcentage – Cible des 2 °C », la valeur totale des droits en 2020 équivaut à 84,5 G\$. Dans un système de plafonnement et d'échange où tous les droits sont mis aux enchères, la valeur des droits correspond aux revenus de la vente aux enchères.

Annexe IV : Contributions du Canada à des efforts sélectionnés de la communauté internationale

Tableau 4 : Fonds central d'intervention d'urgence des Nations unies (\$ US)

An née	Nbre de pays donateurs	Contributions totales	Contribution du Canada	Contribution du Canada (% du total)
2009	77	399 884 254*	34 566 877	8,64%
2008	81	453 198 155	39 037 523	8,61%
2007	67	385 120 313	35 116 374	9,12%
2006	52	298 712 452	21 941 309	7,35%

* incluant 25 M\$ de dons promis mais non versés

Source : <http://ochaonline.un.org/Donors/Donors/tabid/5370/language/en-US/Default.aspx>

Tableau 5 : Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (\$ US)

A n n é e	Contributions totales	Contribution du Canada	Contribution du Canada (% du total)
2008	531 M	34,1 M	6,42%
2007	495 M	31,1 M	6,28%

Source : http://www.cgiar.org/pdf/pub_cg_corp_folder_inserts_FINANCIAL_10_09.pdf

²⁴ Voir les tableaux 46 et 30 de M.K.J.A. and Associates, *Exploration of Two Canadian Greenhouse Gas Emission Targets* (accessible en ligne à <http://climate.pembina.org/pub/1910>). L'hypothèse sélectionnée est « Canada Goes Further ». Les résultats de cette étude sont présentés en dollars canadiens de 2005; la conversion en dollars courants a été obtenue au moyen de l'indice implicite du produit intérieur brut du FMI, pour les années 2005 et 2008 (les plus récentes données disponibles).

Tableau 6 : Éducation pour tous — Initiative de mise en oeuvre accélérée (\$ US)

Programme	Période	Contributions totales	Contribution du Canada	Contribution du Canada (% du total)
Fonds catalytique	2004-2007	833,1 M	17,4 M	2,09%
Fonds de développement des programmes d'éducation	2005-2006	52,26 M	3,4 M	6,50%

Sources: http://www.education-fast-track-fr.org/library/EPDF_reportmay07.pdf;
http://www.educationfasttrack.org/media/library/Secure/Board_Documents_Rome_2009/Tab%203_CF_UPDATE_November_2009.pdf

Tableau 7 : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (promesses de don, \$ US)

Année	Contributions totales	Contribution du Canada	Contribution du Canada (% du total)
2010	3 230 109 710	139 873 182	4,33%
2009	3 313 659 614	138 629 618	4,18%
2008	3 077 363 120	129 109 851	4,20%
2007	2 675 455 497	110 599 894	4,13%
2006	2035844340	110599894	5,43%
2005	1506800083	110262267	7,32%

Source: <http://www.theglobalfund.org/fr/pledges/?lang=fr>